

Annexe 7

Les structures d'accompagnement à la création ou transmission d'activités agricoles

Pour identifier le type de projet agricole que peut accueillir un bien foncier agricole ou encore pour initier un appel à candidatures, tout propriétaire peut solliciter des structures d'accompagnement. Petite revue non exhaustive des réseaux qui peuvent orienter, conseiller, voire accompagner un propriétaire :

Les Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) :

présentes dans une soixantaine de départements, elles ont pour activité la formation, le développement de l'agriculture paysanne et l'accompagnement individuel ou collectif des porteurs de projets et cédants. Les ADEAR accompagnent l'installation de paysans et les transmissions. Elles organisent régulièrement des cafés installation et transmission, des visites de fermes et des mises en relation entre cédants et repreneurs.

Plus d'informations : www.agriculturepaysanne.org/

Les Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) :

elles ont pour mission de rendre leurs adhérents autonomes dans leur comptabilité et dans leur gestion technique, économique ou stratégique, et de les accompagner dans les différentes étapes de développement de leur entreprise (création, évolution, transmission...).

Plus d'informations : www.interafocg.org/

Les Chambres d'agriculture :

ce sont des interlocutrices importantes pour les porteurs de projet agricoles et les agriculteurs (gestion des démarches administratives, conseils techniques et économiques...). Elles peuvent notamment accompagner un propriétaire sur le volet juridique de son projet.

Plus d'informations : <https://chambres-agriculture.fr/>

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) :

constitués de groupes d'agriculteurs et de ruraux, les CIVAM mènent des démarches de transition agro-écologique par la dynamique collective, sur les fermes et avec des partenaires. Ils placent l'être humain et son autonomie, l'emploi, l'ancrage territorial et la biodiversité au centre de leurs actions. Les CIVAM favorisent la rencontre entre cédants et repreneurs (Cafés installation), accompagnent individuellement les cédants (Pass'Transmission) et forment les repreneurs potentiels comme les cédants.

Plus d'informations : www.civam.org/

Les Groupement d'Agriculture Biologique (GAB) : ils sont présents au niveau départemental ou régional. Ils accueillent et accompagnent les porteurs de projet en agriculture biologique ou en conversion vers ce mode de production (installation, conversion, groupes d'échanges, diffusion de données techniques, développement et appui des filières bio...). Ils peuvent notamment fournir des références techniques sur une production donnée.

Plus d'informations : www.fnab.org

Les mairies et intercommunalités : de plus en plus de collectivités s'emparent des questions alimentaires sur leur territoire. Tout propriétaire peut se renseigner auprès de sa commune ou intercommunalité pour savoir si un service traite des questions agricoles dans le cadre d'un éventuel Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (Safer) : elles sont présentes au niveau régional et ont un rôle de régulation du marché foncier. Leur mission est d'améliorer la structure foncière des exploitations et de faciliter l'accès au foncier des candidats à l'installation. Dans ce cadre, elles proposent un service d'intermédiation locative et peuvent également accompagner un propriétaire dans la vente de son bien.

Plus d'informations : www.safer.fr
www.proprietes-rurales.com

Terre de Liens : le réseau associatif est constitué d'associations territoriales présentes dans chacune des régions du territoire métropolitain. Elles peuvent accueillir, orienter, voire accompagner un propriétaire : mise en relation avec des porteurs de projets agricoles respectueux de l'environnement, dépôt d'une annonce foncière en ligne, et dans certains cas, acquisition d'un bien avec la Foncière et/ou la Fondation Terre de Liens.

Plus d'informations : <https://terredeliens.org>
<https://objectif-terres.org>